

Communiqué pour diffusion immédiate

Félicitations à la Ville de Montréal - Vers la conservation de 215 hectares

Montréal, le 4 mai 2022 – Au début de mai 2022, la Coalition Verte de Montréal souhaite féliciter et appuyer la Ville de Montréal de sa décision annoncée le 17 février 2022 de modifier le zonage et de protéger les milieux humides du Technoparc et ses divers milieux naturels qui font partie d'un écosystème intégré, le dernier du genre sur l'ile de Montréal.

En février, lorsque le comité exécutif a fait connaître son intention de modifier le zonage de 16 hectares de terres sensibles écologiquement, il s'inscrivait dans l'orientation louable formulée par Mme Caroline Bourgeois, vice-présidente du comité exécutif : « Nous favorisons vraiment le développement dans la partie nord du Technoparc, et dans le sud, où il y a des terrains qui ont une valeur écologique importante, nous voulons les préserver. » Il s'agissait d'un « premier pas important » à l'atteinte de l'objectif de la Ville de tripler la superficie de conservation dans la zone du Technoparc.

La Coalition Verte applaudit ce changement de zonage et tient à souligner que les zones humides, les boisés et les prairies du Technoparc et les terres fédérales adjacentes forment un écosystème intégré de 215 hectares d'habitats précieux pour le Québec et le Canada, qui a perdu 90 % de ses zones humides urbaines au cours de la dernière génération. La majeure partie de cet écosystème au nord de l'aéroport de Montréal se trouve justement sur des terres appartenant au gouvernement canadien.

Cet écosystème constitue un « ilot de biodiversité » selon les scientifiques. Dans les zones humides du Technoparc, on a observé 211 espèces d'oiseaux différentes, plus que dans l'ilot de biodiversité du Central Park de New York — qui ne compte que 134 espèces répertoriées.

La fragmentation est le pire ennemi d'un écosystème humide ; c'est d'ailleurs à la fragmentation que le Canada a déjà perdu tant de milieux humides.

La Coalition Verte soutient qu'il est essentiel de <u>conserver les 215 hectares de l'écosystème du Technoparc</u>. Le gouvernement fédéral travaille déjà en ce sens avec la Ville de Montréal. Le Canada doit maintenant faire preuve de détermination en empêchant la fragmentation de cet écosystème irremplaçable.

En tant que propriétaire, le gouvernement canadien peut et doit jouer le premier rôle dans la conservation de ces 215 hectares. Une aire de protection d'une telle ampleur à proximité de l'aéroport Pierre-Elliot-Trudeau de Montréal indiquerait au monde entier que le gouvernement est réellement engagé dans la conservation de la biodiversité.

Le Canada a le pouvoir de créer une zone aéroportuaire extraordinaire comportant une zone humide intégrée protégée de 215 hectares.

Le Canada peut et doit s'engager à l'atteinte d'un tel objectif et faire preuve de leadership environnemental en ce moment critique pour notre planète.